

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE COMMISSAIRES DE JUSTICE

MORAND FONTAINE ET ASSOCIES

PROCES VERBAL DE RECOLEMENT SUR INVENTAIRE PRECEDENT



Première Expédition

Office de CAGNES SUR MER - 06801 – 62, avenue de Nice

Tél : 04.92.13.81.81 – Télécopie : 04.92.13.81.80

Constat : 06.61.06.71.95

Email : scp.morand.fontaine@huissier-justice.fr

Site : <http://www.huissiers-morand-fontaine.com>

Arrondissement Judiciaire des

Alpes Maritimes

PROCES VERBAL DE RECOLEMENT SUR INVENTAIRE PRECEDENT

PREMIERE EXPEDITION

**LE MARDI DEUX AVRIL
DEUX MILLE VINGT QUATRE
à partir de 15 heures 40.**

A LA REQUETE DE :

Monsieur le Président du TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANTIBES, sis Palais de Justice Nova Antipolis,
60 2^{ème} Avenue, 06600 Antibes.

Que suite au Redressement Judiciaire de la SAS SISTERS RCS Antibes 840 866 305 dont le siège social est
9 rue Fontvieille à 06600 Antibes, prononcé par le Tribunal de Commerce d'Antibes en date du 12.09.2023,

La **SELARL GM prise en la personne de Maître Lionel MARIETTAN** a été nommée en qualité de Mandataire
Judiciaire.

Monsieur Daniel TINMAZIAN a été nommée en qualité de Juge Commissaire

Que conformément aux dispositions de l'article L621-4 du Code de Commerce dernier alinéa, il a été réalisé
par la SCP MORAND FONTAINE, l'inventaire et la priseé prévue à l'article L622-6 du même code.

Que suite à la conversion de la procédure de redressement Judiciaire en liquidation judiciaire simplifiée de la
SAS SISTERS selon jugement prononcé pat le Tribunal de Commerce d'Antibes en date du 12.03.2024,

Il me requiert aux fins de réaliser le récolement de l'inventaire réalisé le 04.10.2023,

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

**Je soussignée Caroline PEDRONI, Commissaire de Justice salarié au sein de la Société Civile
Professionnelle MORAND-FONTAINE, Commissaires de Justice Associés demeurant 62 AV DE NICE à
cagnes sur mer (06800),**

Certifie m'être présentée ce jour, **02 Avril 2024 à 15h40** à l'adresse du siège de la SAS SISTERS, 9 rue
Fontvieille à 06600 ANTIBES.



Là étant, j'ai retrouvé Madame Caroline LAUFER, Présidente de la SAS SISTERS, en présence de laquelle j'ai procédé au récolement ci-après :

Devanture



Madame LAUFER caroline indique ne pas être en mesure de communiquer tout document comptable de la société.

LISTE DES OBJETS MANQUANTS

- **Système sono à enceinte et basse de marque Sony**
Madame Caroline LAUFER déclare que la barre de son lui appartient et qu'elle l'a récupéré.
- **Salamandre de marque Guest**
Madame Caroline LAUFER déclare l'avoir jeté.
- **Machine à paninis**
Madame Caroline LAUFER déclare que ce matériel n'appartient pas à la société et qu'il a été récupéré par son propriétaire le « Margaux café » situé Place de Gaulle à Antibes,
- **Four micro-onde de marque Samsung**
Madame Caroline LAUFER déclare que ce matériel n'appartient pas à la société
- **Machine à capsules de café de marque Nespresso**
Madame Caroline LAUFER déclare que ce matériel n'appartient pas à la société



LISTE DES OBJETS RECOLES

Salle principale :

- **Licence III**
Valeur d'exploitation : 10000.00 euros

- **5 Tables hautes sur pied avec plateau en bois**
Valeur d'exploitation : 300.00 euros

- **10 tabourets hauts en bois**

Valeur d'exploitation : 300.00 euros

- **4 banquettes**
Valeur d'exploitation : 400.00 euros

- **5 tables basses**
Valeur d'exploitation : 250.00 euros

- **Une étagère en bois**
Valeur d'exploitation : 100.00 euros

- **Une armoire en bois**
Valeur d'exploitation : 100.00 euros

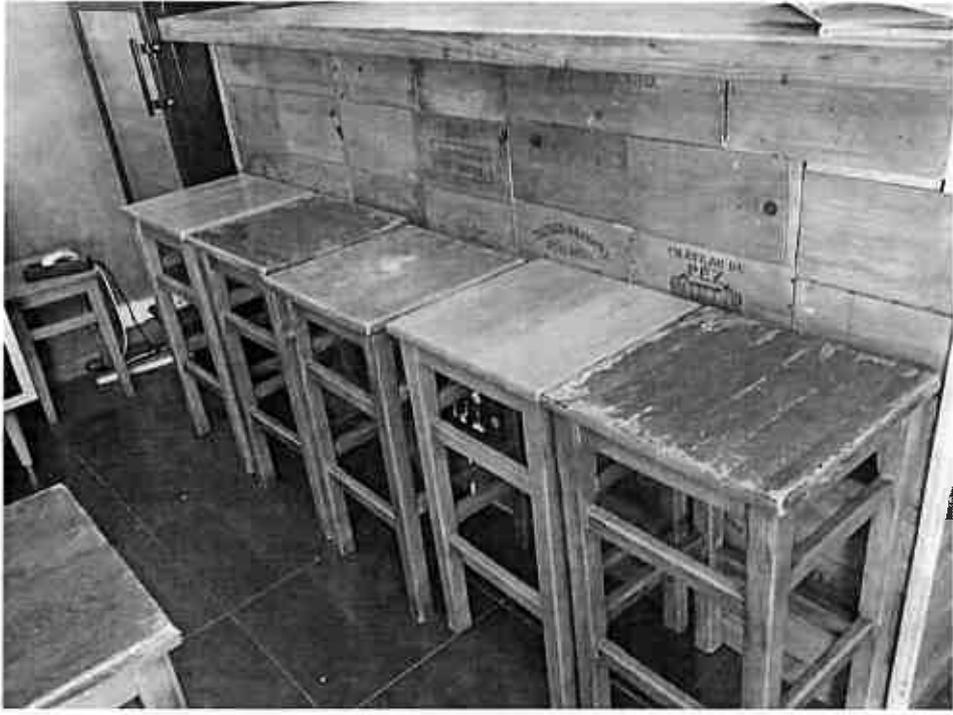
- **TV écran plat de marque Toshiba**
Valeur d'exploitation : 300.00 euros

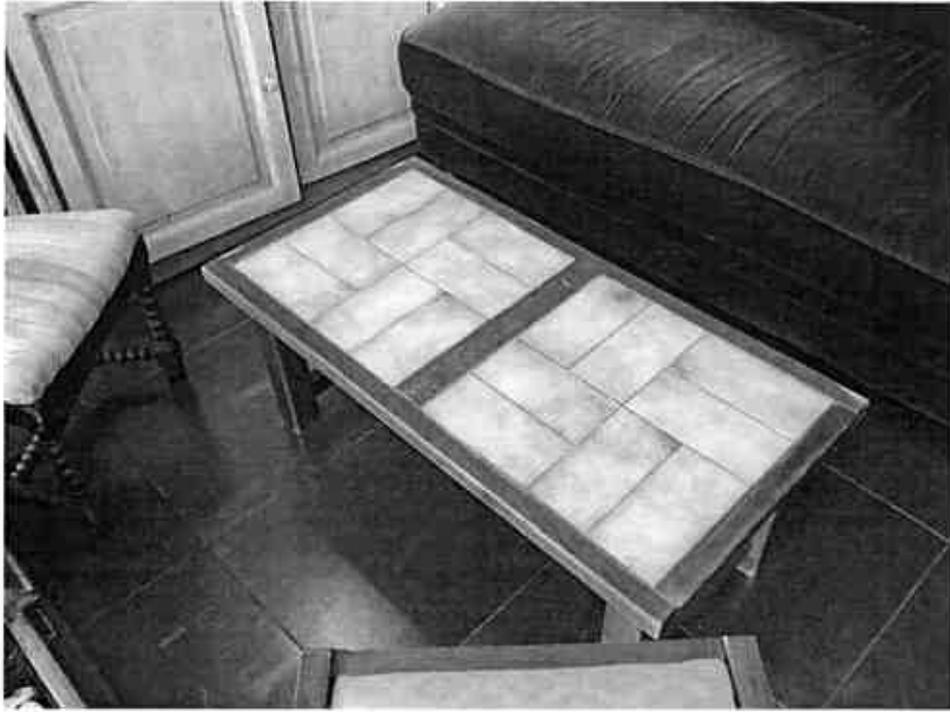
- **Une cave à vins 60 bouteilles de marque Liebherr**
Valeur d'exploitation : 600.00 euros



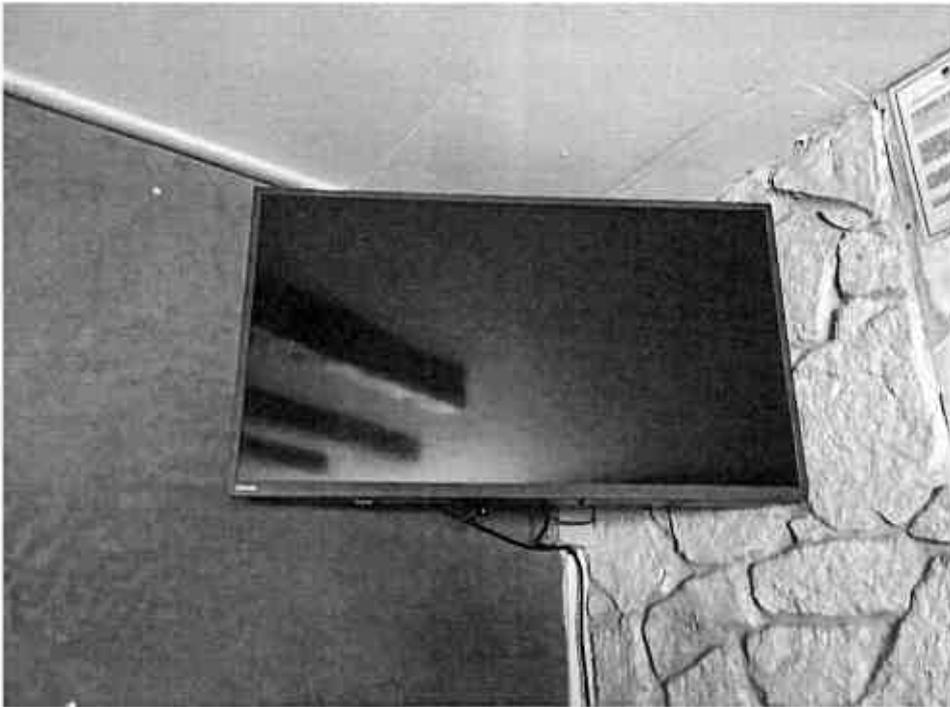














Bar :

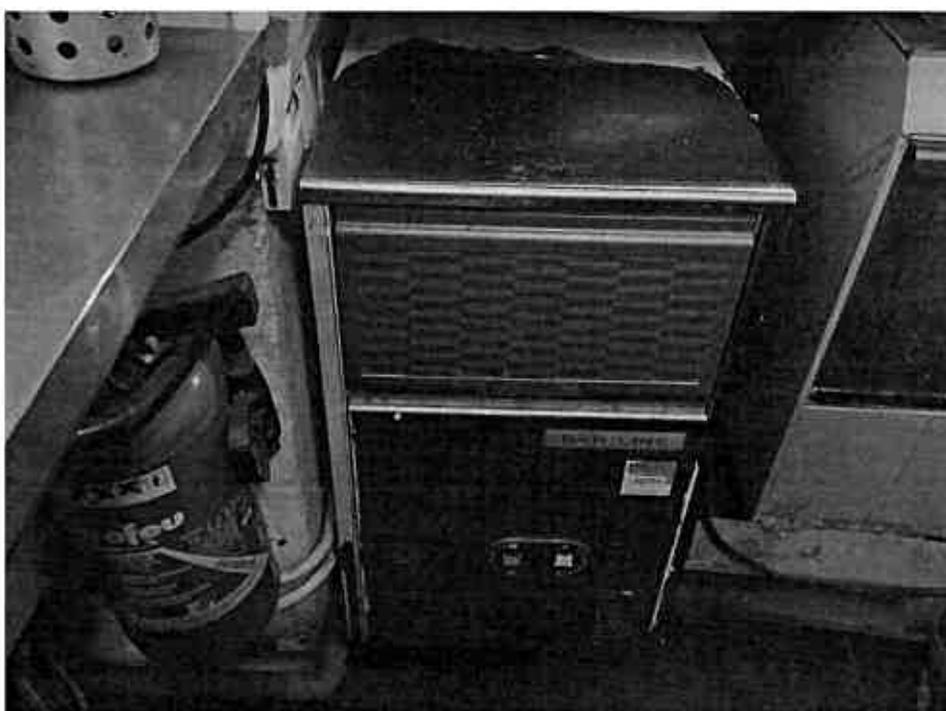
- **Une Plonge simple bac en inox**
Valeur d'exploitation : 300.00 euros

- **Lave-verres de marque Metro**
Valeur d'exploitation : 300.00 euros

- **Une Machine à glaçons de marque Metro**
Valeur d'exploitation : 350.00 euros





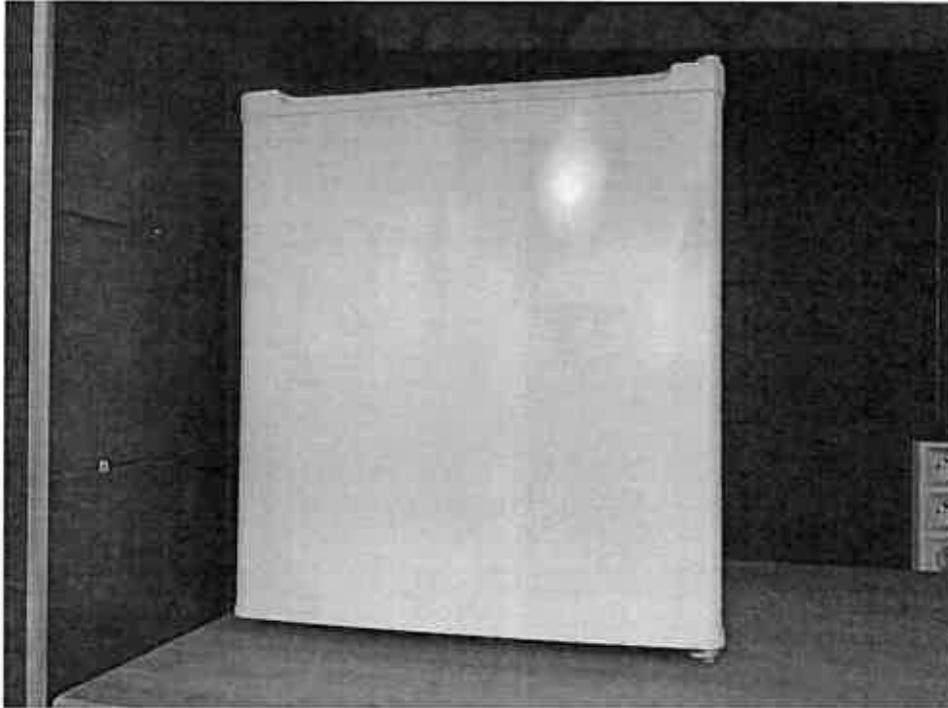


- Un buffet réfrigérateur deux portes de marque AFI
 - Un buffet réfrigérateur quatre portes de marque AFI
- Madame LAUFER me déclare qu'il fonctionnerait très mal.*



- Un mini congélateur de marque Proline

Valeur d'exploitation : 200.00 euros



- Caisse avec écran tactile, TPE Ingenico, machine à ticket

Madame Caroline LAUFER déclare que l'ensemble est loué à la société OMS.





Madame LAUFER me remet une unique clé permettant d'actionner le rideau métallique gauche de la vitrine.
(Madame LAUFER me déclare ne détenir aucune autre clé des lieux).



Il m'est déclaré que la porte vitrée d'entrée aurait été fracturée il y a plus de deux ans.



SIGNATURE DE LA PERSONNE PRESENTE

Cloufer

SISTERS agissant poursuites et diligences de son
représentant légal en exercice
domicilié en cette qualité audit siège...

Ma mission terminée, je me suis retiré.

De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal de récolement pour servir et valoir ce que de droit.



Caroline PEDRONI
Commissaire de Justice

